|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Page d'accueil  | 20_logoAC_NANTES.emf | **« Bien-être au travail, à vous de jouer ! »****CAHIER DES CHARGES****Projet pédagogique « santé et sécurité au travail »**  |

**DESCRIPTIF :**

Un projet visant à améliorer l’approche des risques professionnels des apprenants face à des situations de travail.

Ces projets, pluridisciplinaires, peuvent aisément s’intégrer aux enseignements dans le cadre de la transformation de la voie professionnelle (co-interventions, chefs d’œuvre…).

Tout projet pertinent sera retenu et bénéficiera d’un financement sous la forme d'une subvention, dans une **enveloppe globale ouverte de 14 000 euros à minima** pour l'ensemble des projets.

La demande de financement doit être en lien direct avec l’aspect santé et sécurité au travail.

Le projet peut s’appuyer sur la démarche TutoPrev’ de l’INRS (<http://www.inrs.fr/actualites/tutoprev.html>)

**OBJECTIFS :**

* Pour les jeunes : développer des compétences de repérage des dangers et d’analyse des risques à appliquer à n’importe quelle situation, dans le cadre d’une activité professionnelle.
* Pour les enseignants : mobiliser et impliquer les élèves dans une démarche de projet autour de la prévention des risques professionnels.
* Pour l’établissement : valoriser les établissements particulièrement engagés dans une démarche de promotion de la santé et sécurité au travail.

**PUBLIC CIBLE :**

Le projet s’adresse à des élèves, étudiants ou apprentis en formation professionnelle dans un établissement public :

* 3ème Prépa-Métiers ou SEGPA
* CAP en EREA, LP ou CFA
* Baccalauréat professionnel et BTS

**CRITERES DE CHOIX** :

* + L’intérêt pour les jeunes de la mise en place de l’action : utilité du projet pour améliorer la santé et la sécurité de l’apprenant dans sa filière.
	+ L’existence de liens prévus entre le vécu en entreprise des élèves, les enjeux de la filière observée en terme d’analyse des situations professionnelles.
	+ La modestie et le réalisme du projet.
	+ La valorisation des projets par les élèves : La communication en interne et en externe doit faire partie intégrante du projet. Ex : Temps forts au sein de l’établissement, compte rendu et témoignages réalisés par les élèves, publication site internet etc…,
	+ La collaboration entre enseignements professionnel et général : Renforcer l’aspect pluridisciplinaire notamment dans le cadre des projets concourant à la présentation des chefs d‘œuvre.
	+ L’identification de partenariats avec une entreprise, une association…
	+ Un budget prévisionnel qui prévoit des co-financements.
	+ Une durée de réalisation inférieure à 2 ans (sous réserve d’engager les dépenses accordées dans l’année).

**PRODUCTION FINALE ET BILAN**

Le projet doit être livré sous forme d’outils développés, de démarches générées, d’articles publiés, d’enquêtes réalisées, etc. qui pourront être utilisés et médiatisés par la CARSAT et le Rectorat.

Le bilan du projet sera transmis à la commission de validation.

Un bilan financier, dressé par le gestionnaire et accompagné des pièces justificatives, est à fournir au GIP pour le versement de la subvention à l’issue du projet. L'établissement de ce bilan conditionne le versement effectif de la subvention.

**CALENDRIER DE L’ACTION**

* **Transmission des fiches des projets pour le 6 octobre 2023**
* **Réunion de la commission de validation : Octobre 2023**
* **Retour des avis aux établissements : Novembre 2023**
* **Transmission des bilans des projets : 22 juin 2024**